

DEVENIR DU TÉLÉSKI DE MONTPITON

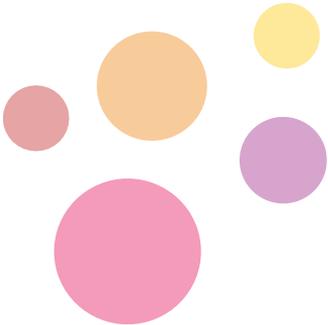


Situation géographique : en amont du col des Fleuries – rue des Cheneviers

Nature de l'installation : téléski comprenant 1 aire de départ + 6 pylônes (dont station retour sommitale)

Equipement complémentaire : 1 chalet + abri avec matériel entreposé (+ dameuse)

Dernière année d'exploitation : 2015 – exploitation associative – **installation à l'abandon depuis 7 ans**



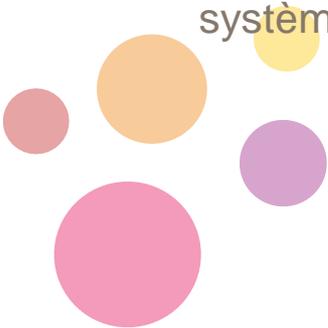
24/01/2020 : à l'initiative de la commune, diagnostic technique et réglementaire (Coppel Maintenance – entreprise spécialisée dans la maintenance de remontées mécaniques / STRMTG – Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés – service de l'Etat) visant 2 objectifs :

- Cerner les enjeux d'une remise en service de l'installation
- Permettre aux élus de statuer sur le devenir de la station

07 janvier 2020 : l'arrêté préfectoral DDT-2022-0017 suspend l'exploitation du téléski à défaut de conformité des installations.

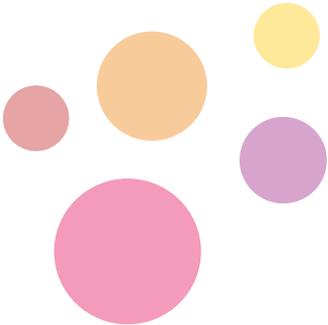
Cet arrêté conditionne la remise en exploitation de l'appareil :

- A la réalisation des contrôles et inspections réglementaires relatifs à la conception, la réalisation, modification, l'exploitation et la maintenance des téléskis
- L'identification d'un exploitant et l'intégration de l'appareil dans le périmètre d'un système de gestion de la sécurité



DIAGNOSTIC

- Matériel à l'abandon, vieillissant
- Site non sécurisé : stockage de matériel rouillé et contondant accessible (pylônes et échelle) → présente des risques pour les riverains, promeneurs et bêtes en alpage)



- Budget pour remise en route télési : 34 500€ HT 1^{ère} année puis 10 600€ HT/an

Perches de télési : +/- 40 – rénovation et remplacement de pièces HS : 2800€ HT la 1^{ère} année pour remise à niveau puis 1600€ HT/an

Maintenance mécanique avec contrôle de structure : 6000€ HT/an

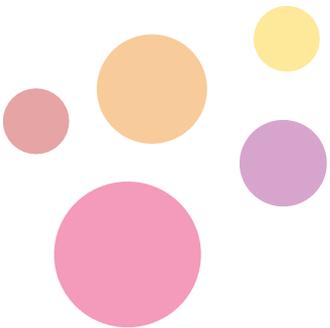
Fournitures nécessaires à la maintenance (lubrifiant, roulements, garniture de poulie, plastique de guidage, et divers) : 1500€ HT/an

Rénovation électrique : à la suite d'un point avec la société JACQUARD électromécanique → nécessité d'une rénovation de l'architecture électrique, soit : remplacement de l'armoire en station motrice, remplacement du groupe de sécurité, recâblage de la station motrice, des pylônes de ligne, et de la station retour : 24000€ HT la 1^{ère} année (remise à niveau), puis 1500€ HT/an pour la maintenance, main d'œuvre et fourniture comprise.



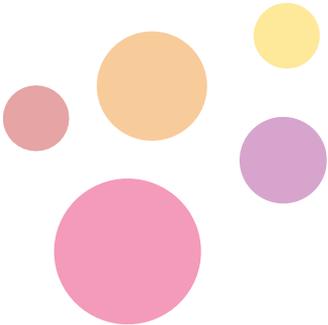
Autres points à prendre en compte (non comptabilisés dans le budget technique)

- Signalétique (RM et pistes)
- Damage (machine – entretien – carburant...)
- Personnel – Organisation et gestion du site
- 1 responsable d'exploitation
- Gestion des secours (pisteur ou pompier)
- Pisteur ou personne désignée pour ouverture, fermeture, sécurisation des pistes, conduite du TS
- Technicien ou formation conducteur pour les contrôles journaliers et dépannages de premières urgences
- Accueil, vente, contrôle des forfaits (tenir compte de l'amplitude d'ouverture du domaine)...



Enjeux

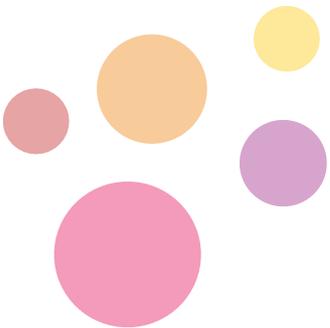
- Environnementaux : pollution visuelle et matérielle
- Enneigement de plus en plus limité sur les stations de moyenne altitude – quel avenir ?
- Dispositif important à déployer pour quelle durée d'exploitation annuelle ?
- De tels investissements sont-ils acceptables aujourd'hui (aspects éthiques et politiques) pour un rendement aléatoire ?
- Quel public ?
- ...



SOLUTION PRIVILÉGIÉE: LE DÉMONTAGE

Opération co-pilotée par la commune et DSF (Domaines Skiables de France), qui fait intervenir des sociétés de remontées mécaniques de domaines skiabls voisins, en l'occurrence celles des Carroz d'Arâches (SOREMAC) et de Grand Massif (GMDS)

Une convention de prestation de service à titre gracieux est signée entre la commune et chacune de ces sociétés d'exploitation.





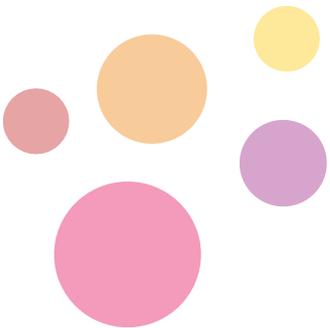
MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER DE DÉMONTAGE

- Opération prévue sur 1 journée en septembre: date encore non arrêtée, à fixer en accord avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles

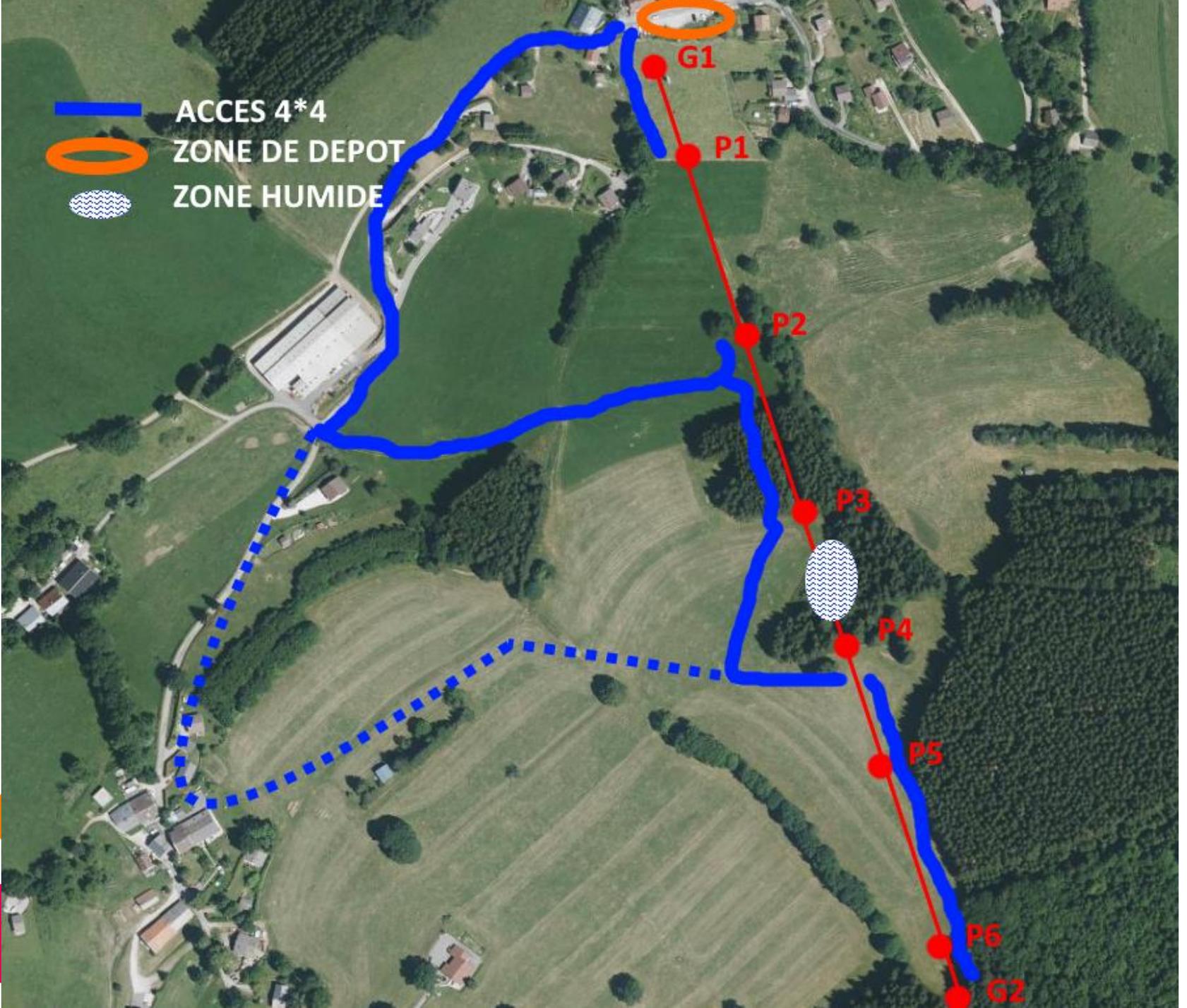
Le chantier est conduit par la SOREMAC

Plan d'action suivant le plan suivant...

Répartition des équipes autonomes sur leur secteur, avec l'appui des exploitants agricoles (engins de levage et transport)



-  ACCES 4*4
-  ZONE DE DEPOT
-  ZONE HUMIDE



Répartition des équipes par secteurs:

- 1 équipe sera en charge de la dépose G1/P1 + coupe câble
- 1 équipe sera en charge de la dépose P2/P3
- 1 équipe sera en charge de la dépose P4/P5
- 1 équipe sera en charge de la dépose P6/G2 + dépose contre poids

Hiérarchie des actions

- Dépose du contre poids au sol / condamnation électrique
- Dépose du câble
- Dépose des pylônes et gares
- Evacuation du matériel déposé

le chantier prévoit l'évacuation de l'ensemble des matériaux déposés (ferrailleur) et une limitation maximale de son impact sur l'environnement. Domaines Skiables de France inscrit cette opération dans son programme « d'éco-engagements collectifs » et de nettoyage de la montage.